

Réunion du 26 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Jean MATHIA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Maître Raphaël NISAND ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CG/2014/34 - Administration générale - 5  
Budget supplémentaire et décision budgétaire modificative n°  
1 (DM1) pour 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le projet de budget supplémentaire - DM 1 pour 2014 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet

- décide de remonter le volume des emprunts fixé par la délibération n°CG/2013/114 au montant maximal de 110M€ et donne délégation à son Président pour décider, après consultation des établissements bancaires, des emprunts long terme à contracter pour l'exercice 2014 pour ce montant maximum de 110M€ et le cas échéant, pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements anticipés, refinancement ...)

- en ce qui concerne le budget annexe du Foyer de l'Enfance :

décide d'annuler l'affectation du résultat telle que décidée par la délibération du 24 juin 2013 n°CG/2013/19 qui prévoyait la reprise des résultats 2014 lors de l'affectation 2015.

en conséquence, décide de la reprise en 2014 du résultat excédentaire d'un montant de 322 733,25€ de l'exercice 2010 effectuée au crédit du compte 110 de l'exercice 2013 diminué du résultat 2012 d'un montant de 265 630,52€, soit un montant de 57 102,73€ affecté en réduction des charges d'exploitation 2014

- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 140 744.50 €.

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 263 514,11 € dont 230 771,89 € au Centre Educatif Renforcé de l'Ill et dont 19 708.71 € au titre du Revenu minimum d'insertion (RMI), et du Revenu de solidarité active (RSA)
  - conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :
    - . au titre de la taxe départementale pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant total de 436,88€
    - . au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 1 994 €.
  - arrête la modification de la durée de validité des titres d'accès en raison de la fermeture exceptionnelle du Vaisseau du 23 septembre au 5 novembre 2014 pour travaux.  
La validité des titres d'accès (ou les billets d'entrée et prestations) supérieure à 1 jour, est prolongée de 52 jours.
- Les billets ou prestations d'une validité supérieure à un jour sont :
- les tarifs plein adulte et enfant (365 jours de validité à partir de la date d'édition)
  - les carnets de 10 billets (365 jours de validité à partir de la date d'édition)
  - toutes les prestations d'abonnements à l'année (365 jours de validité à partir de la date de création)
  - les billets en prévente aux comités d'entreprise et assimilés (548 jours de validité à partir de la date d'édition).
- précise que les conditions générales de vente sont modifiées en conséquence.
  - dans le cadre des régies de recettes du Vaisseau et du château du Haut-Koenigsbourg, fixe à 40€ le tarif spécifique du Pass'Alsace pour la période du 25 avril 2014 au 31 octobre 2014.
  - donne délégation à la commission permanente du Conseil Général pour l'approbation des conventions de partenariat entre l'Agence départementale du tourisme et le Conseil Général pour chacun des deux établissements (Vaisseau et Château du Haut-Koenigsbourg), ainsi que celles qui pourraient suivre en cas de reconduction du dispositif.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140526-85941-BF-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 10/06/14